



CONTRÔLE DE TOUS VOS PULVÉRISATEURS

Filiale de la Coopérative Agricole Lorraine dédiée au contrôle des pulvérisateurs depuis 2009, **CERTIF AGRI LORRAINE** détient depuis 2017 l'agrément nécessaire à la réalisation des contrôles de tous les matériels concernés par la nouvelle réglementation

FORFAIT CONTRÔLE TECHNIQUE

RAMPE • Forfait 130€ ht + 4€ ht/mètre de rampe

ARBO/VITI • Forfait 130€ ht + 60€ ht/H

COMBINÉ • Forfait 100€ ht + 60€ ht/H

FIXE & SEMI MOBILE • Forfait 100€ ht + 60€ ht/H

CONTRE VISITE facturée au temps passé 60€ ht/H

Hors déplacement facturé sur la base de 55€ ht/H*



4 POSSIBILITÉS POUR VOUS INSCRIRE :

- PAR MAIL à philippe.urvoy@cal-lorraine.fr
- EN RENVOYANT LE COUPON ci-dessous par fax au 03 83 64 85 17 pour prendre RDV
- VIA VOTRE ATELIER ou conseiller commercial
- PAR COURRIER à l'adresse indiquée ci-dessous

JUSTIFICATIF D'INSCRIPTION SUR DEMANDE !

*** DÉPLACEMENT OFFERT** pour toute inscription à une journée groupée

RAPPEL L'arrêté du 6 juin 2016 modifie le champ d'application de l'article L253-1 du code rural quant à l'obligation pour un appareil d'être contrôlé. Aujourd'hui tous les appareils suivants doivent être présentés tous les 5 ans à un organisme agréé :

- Pulvérisateurs à rampe (y compris largeurs inférieures à 3 mètres, ZNA, collectivités, golf)
- Pulvérisateur pour Arbres, Arbustes, Vignes
- Pulvérisateur combiné (semoir ou bineuse)
- Pulvérisateur fixe ou semi-mobiles (lance, traitement du grain, serres)



BULLETIN D'INSCRIPTION **CONTRÔLE TECHNIQUE PULVÉRISATEUR** à retourner à **CAL • CERTIF AGRI LORRAINE • 235 rue de la Marchanderie • Pôle industriel A • 54200 TOUL**

Raison Sociale..... NOM

Localité Département.....

Tél Email.....

Site de contrôle groupé (facultatif).....

PULVÉRISATEUR À RAMPE ARBO/VITI COMBINÉ FIXE & SEMI MOBILE

N° SIREN

Ou date de mise en service : / /

Marque

Modèle.....

Largeur.....mètres

Capacité de cuvelitres

